

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 12 DECEMBRE 2013**

**Délibération**  
n° 2013.12.284

**Conservatoire Gabriel  
Fauré : demande de  
renouvellement du  
classement du  
Conservatoire à  
rayonnement  
Départemental**

**LE DOUZE DECEMBRE DEUX MILLE TREIZE à 17h30**, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **06 décembre 2013**

**Secrétaire de séance** : Gérard DESAPHY

**Membres présents** :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Michel GERMANEAU, Nicolas BALEYNAUD, Brigitte BAPTISTE, André BONICHON, Jacky BONNET, Patrick BOUTON, Yves BRION, Stéphane CHAPEAU, Christophe CHOPINET, Françoise COUTANT, Monique DALLAIS, Marie-Noëlle DEBILY, Catherine DEBOEVERE, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Jacques DUBREUIL, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Maurice FOUGERE, Henri GARCIA, Jean-Pierre GRAND, Janine GUINANDIE, Maurice HARDY, Robert JABOUILLE, Joël LACHAUD, Dominique LASNIER, Francis LAURENT, Bertrand MAGNANON, Véronique MAUSSET, Djillali MERIOUA, Cyrille NICOLAS, Jacques NOBLE, Jean PATIE, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT, Catherine PEREZ, Jacques PERSYN, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Christian RAPNOUIL, Philippe RICHARD, Martine RIVOISY, Zahra SEMANE, Dominique THUILLIER, Patrick VAUD, Gilles VIGIER

**Ont donné pouvoir** :

Madeleine LABIE à Françoise COUTANT, Françoise LAMANT à Gérard DESAPHY, Rachid RAHMANI à Dominique LASNIER, Frédéric SARDIN à Catherine PEREZ

**Excusé(s) représenté(s)** :

Bernard CONTAMINE par Henri GARCIA, Catherine DESCHAMPS par Christophe CHOPINET, André LAMY par Monique DALLAIS

**Excusé(s)** :

Nadine GUILLET, Redwan LOUHMAI

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 DECEMBRE 2013**

**DELIBERATION  
N° 2013.12.284**

EQUIPEMENTS STRUCTURANTS / EQUIPEMENTS  
CULTURELS

Rapporteur : **Monsieur BRONCY**

**CONSERVATOIRE GABRIEL FAURE : DEMANDE DE RENOUVELLEMENT DU CLASSEMENT  
DU CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT DEPARTEMENTAL**

Dans le cadre de la réforme introduite par le décret 2006-12148 du 12 octobre 2006 relatif au classement des établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique, complété par l'arrêté du 15 décembre 2006 fixant les critères de classement des établissements visés ci-dessus, l'article 7 du décret dispose notamment que les écoles nationales de musique, danse et théâtre deviennent conservatoires à rayonnement départemental pour une durée de 7 ans.

Avant l'expiration de ce délai, les collectivités locales doivent faire évoluer le projet d'établissement des conservatoires placés sous leur tutelle afin de le mettre en conformité avec les normes correspondant à leur catégorie de classement, et effectuer leur demande de renouvellement de classement, accordé pour une durée de sept ans renouvelable.

Le dossier, composé d'un questionnaire de demande de renouvellement de classement, du projet d'établissement et de la délibération de la collectivité sollicitant cette demande, doit être adressé au Préfet de Région, accompagné de l'avis de la Direction Régionale des Affaires Culturelles.

Les objectifs pour le futur projet d'établissement sont les suivants :

- démocratiser l'accès à la musique, la danse et le théâtre,
- développer l'action culturelle et artistique,
- poursuivre le fonctionnement en réseau.

Vu la décision de la commission équipements structurants du 15 novembre 2012 validant le calendrier de la procédure de renouvellement de classement et d'élaboration du projet d'établissement.

Vu l'avis favorable de la commission équipements structurants du 12 septembre 2013

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER** la demande de renouvellement du classement du Conservatoire Gabriel Fauré du GrandAngoulême à rayonnement départemental.

**D'APPROUVER** le projet d'établissement 2013-2020 joint.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

<b>Certifié exécutoire :</b>	
<b><u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u></b>  <b>17 décembre 2013</b>	<b><u>Affiché le :</u></b>  <b>17 décembre 2013</b>